

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE EXTRAORDINAIRE DE LA FONDATION ILDYS
DU 28 FEVRIER 2025 APPROUVÉ**

Début de la réunion en visio-conférence : 9h00

Sont présents :

- Pour la Direction, Mr David COGEN, Directeur Général délégué à la stratégie et de Santé.
- Pour le syndicat CGT : Mme Maggy CONAN et Mme Fanny LE SANN, élues CGT.
- Pour le syndicat SUD : Mme Claire BOURVEN, Mme Stéphanie QUINIOU, Mme Sonia BODENNES, élues SUD et Mr Yann KERNEUR, représentant syndical.

La présidence de la réunion est assurée par Mr David COGEN ;

Un seul point à l'ordre du jour : **Avis sur les grilles horaires de l'équipe éducative du SMR Pédiatrie de Roscoff.**

Mme Patricia LAZENNEC explique que la grille de l'équipe éducative du SMR pédiatrie de Roscoff a été retravaillée avec la baisse du temps de travail d'une des éducatrices passant d'un 100% à un 40% pour un départ en retraite. L'équipe éducative est composée de 2 temps plein dont 1 détaché à hauteur de 30% pour délégations syndicales + 1 temps partiel 40% + 1 temps partiel 50% (+ 30% CDD) + 1 temps partiel 70%. Soit 3,6 ETP CDI + 30% CDD (rémunère les 30% délégations syndicales).

La non compensation des 60% au départ en retraite avait déjà été annoncée en février 2024 en rapport avec la capacité du SMR Pédiatrie et avec la baisse du nombre de lits, passant de 28 à 22.

La baisse du temps AS en cas de départ à la retraite, de la capacité ou du temps de travail ne serait pas compensée.

Mme Claire BOURVEN ne comprend pas cette perte de temps de travail pour l'équipe éducative (60 %), surtout qu'au départ en retraite d'un éducateur spécialisé il y a deux ans, du temps avait déjà été perdu (50 %). Les prises en charge sont de plus en plus complexes, les pathologies des jeunes accueillis sont de plus en plus lourdes comme évoqué au dernier CSE du 25 février 2025. Les projets en cours vont demander à l'équipe d'être investie pleinement.

Sur certains moments de la semaine, l'éducatrice va se retrouver seule, le soir ou sur le week-end, elle aura la responsabilité du groupe et des jeunes présents, elle devra réguler les conflits, répondre aux demandes, et toutes les autres tâches qui lui sont dévolues,

Ce travail se déroulait en binôme jusqu'à présent.

C'est l'équipe qui a fait une proposition de grille à Madame LAZENNEC mais selon les règles dictées par la direction, c'est pour cette raison que la plupart d'entre elles ont signé favorablement, il faut lire les commentaires pour comprendre leurs insatisfactions.

Même si l'équipe n'était pas d'accord avec les règles de construction de cette grille, elle s'y est conformée sans autre solution possible.

Mr Julien JEGO précise qu'au début de la réflexion sur la pédiatrie Roscoff, la situation était différente mais que la direction veut que ça se pérennise. Il demande quels sont les changements par rapport à d'habitude quand les éducatrices sont seules car il y a d'autres enfants mais aussi d'autres soignants qui sont prévus.

Mme Claire BOURVEN précise qu'il y a une très grande solidarité dans l'équipe, que lorsque cela est possible chacun donne un coup de main ; mais que les collègues soignants sont déjà très occupés (1 AS et 1 IDE) le soir avec les soins, le coucher et la distribution des médicaments. Même s'il y a beaucoup de solidarité entre collègues, il y a simplement des tâches et des compétences différentes.

Mr Yann KERNEUR demande pourquoi il n'y a pas le recrutement d'un CDD ?

Mr Julien JEGO indique qu'il y a eu la baisse du nombre de lits et donc de l'effectif dans le service, quand cette décision a été prise cela semblait logique.

Mme Claire BOURVEN demande comment va se passer les remplacements des congés, il est prévu de l'auto-

remplacement donc une éducatrice encore en moins. Elles vont tout le temps changer d'horaires et de grille.

Mme Patricia LAZENNEC précise que lors des vacances scolaires, du personnel de l'HTP ou HC sera présent mais hors période scolaire effectivement il n'y aura pas de remplacements.

Mme Claire BOURVEN confirme le renfort de l'HTP sur les congés en période scolaire et exprime son inquiétude lors des autres moments de pose de congés sur l'année.

Mme Maggy CONAN demande s'il serait entendable pour la direction de mettre en place un CDD de 30% au lieu des 60% non remplacés pour régler le problème des soirs effectués seul.

Mr David COGEN rappelle que le service SMR Pédiatrie n'est de nouveau rempli que depuis deux mois. Le bilan de ces deux derniers mois montre que la partie HC est bonne et qu'il y a eu un vrai effort de tous, en revanche pour la partie HTP c'est mieux mais pas encore optimal.

Il n'y aura pas de poste en CDI sur une situation qui n'est bonne que sur un laps de temps de 2 mois. Il y aura un retour pour l'équipe en mars 2025. On verra sur la durée si l'activité se pérennise. Car par exemple, au service HC de la pédiatrie Ty Yann, l'activité HC est plus difficile en ce moment donc il est difficile d'envisager une embauche en CDI au vu de seulement 2 mois de reprise d'activité à plein régime.

Mme Claire BOURVEN explique que l'équipe éducative est agacée car elle effectue beaucoup de trajets : 2 à 3 fois par jour pour amener les jeunes au Lycée du Kreisker à Saint Pol de Léon, il y a un arrêt sur le service technique qui n'est pas remplacé. Cet arrêt non remplacé a un fort impact sur le travail de l'équipe éducative. La prise en charge est morcelée car elles doivent interrompre tout ce qu'elles font pour pouvoir amener les jeunes à l'heure en cours (synthèse, transmissions, entretien, etc.).

Mr David GOGEN annonce qu'il verra avec Mr MORIN pour que les chauffeurs reprennent les trajets. Il avait été décidé de faire de cette façon avec la baisse des activités du SMR Pédiatrie. La question de cette organisation sera revue.

Mme Patricia LAZENNEC précise que Mr MORIN est prévenu. Ce point sera revu et un point sera effectué avec Mme Estelle RIBEREAU à son retour sous condition que l'activité se pérennise.

Mme Claire BOURVEN demande si cela signifie que si l'activité se pérennise il y aura des ETP en plus au sein de l'équipe éducative.

Mr David COGEN annonce que si le service pédiatrie reste plein, on retravaillera les grilles pour plus d'ETP.

Mr Yann KERNEUR souhaite connaître le délai.

Mr David COGEN répond qu'il faudra faire le bilan des six premiers mois ainsi que l'été et voir la montée en charge du service. On ne va pas recruter un CDI s'il n'y a plus assez d'activités. Il n'y a pas d'engagement sur l'augmentation des ETP par la suite car il est plus facile de baisser du temps de travail que de l'augmenter, le service bouge bien et tout le monde est motivé. Mme LAZENNEC sera heureuse de gérer au besoin le recrutement.

Mme Claire BOURVEN annonce que le syndicat Sud votera contre cette grille car le temps éducatif a beaucoup diminué et que l'impact est important sur l'équipe.

*Approbation des grilles horaires :

Mme LE SANN propose aux élus de voter.

POUR : X

ABSTENTION : 2

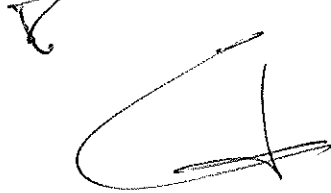
CONTRE : 3



Les débats étant clos, la séance est levée à 9h35.

La Présidente du CSE

Mme Hélène BLAIZE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'H' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

La Secrétaire du CSE

Mme Michelle CREACH

A handwritten signature in black ink, featuring a cursive 'M' followed by 'creach'.